



Date de promesse d'embauche importante?

Par **marine927**, le **25/02/2014** à **16:34**

Mon nouvel employeur m'a signé une promesse d'embauche sur laquelle est mentionné : cette embauche prendra effet au plus tard le 7 avril 2014, sous réserve de la négociation de votre préavis et que vous soyez libre de tout engagement'.

Ma question est :

si finalement, je ne suis libérée de mes fonctions de mon poste actuel qu'au 26 mai 2014, est-ce que cette promesse d'embauche devient caduque à cause de la date du 7 avril?

Date que j'avais donnée en précisant lors de l'entretien que ce serait la date à laquelle je pourrai être libre dans le meilleur des cas... Or finalement, mon préavis risque d'être plus long...

Merci d'avance pour votre aide.

Par **marine927**, le **25/02/2014** à **16:46**

D'accord. Merci pour votre réponse, je vais demander une modification de cette date sur la promesse d'embauche, si besoin, je chercherai un autre poste dans le cas où l'on ne "m'attendrait pas".